

Charte de l'atelier BRICOLO BRICOLETTE

L'objectif de l'atelier BRICOLO BRICOLETTE est d'éviter de jeter des objets qui peuvent encore servir en les réparant ou en apprenant à les réparer. Les bénévoles de l'atelier partagent des valeurs communes telles que la curiosité, la volonté d'apprendre et de devenir plus autonomes, l'échange, la transmission du savoir-faire, la solidarité et la préservation de l'environnement.

Les visiteurs et les bénévoles s'engagent à avoir une attitude respectueuse, patiente et cordiale.

1. Gratuité : Les réparations et activités sont effectuées gratuitement. Toutefois une participation de soutien au fonctionnement est la bienvenue (don ou adhésion à LA PASSERELLE).

2. Nous faisons de notre mieux : Les réparations et activités de BRICOLO BRICOLETTE sont effectuées par des réparateurs bénévoles qui font de leur mieux pour remettre en état de bon fonctionnement les objets présentés mais n'ont pas d'obligation de résultats.

3. Participations des visiteurs : Les visiteurs restent présents tout au long de la réparation et y participent autant que possible, soit en réparant sous les conseils du réparateur, soit en aidant le réparateur, soit en observant la réparation dans le but d'être capable de la refaire ultérieurement.

4. Pièces détachées : Le centre social LA PASSERELLE et l'atelier BRICOLO BRICOLETTE ne s'engagent pas à fournir les pièces détachées ou consommables nécessaires à la réparation

5. Responsabilités : Les réparateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages éventuels aux objets présentés pour être réparés suite aux conseils ou instructions de réparations, ou tout autre dommage découlant des activités de BRICOLO BRICOLETTE.

6. Garantie : Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées avec leur aide et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement chez soi des objets réparés à l'atelier BRICOLO BRICOLETTE

7. Objets non réparés : Les réparateurs se réservent le droit de refuser de réparer certains objets. Les réparateurs n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent être réparés.

Les participants à l'atelier BRICOLO BRICOLETTE sont responsables du devenir des objets cassés irréparables. *(Ils doivent s'assurer de leur recyclage)*

Pour éviter aux participants une attente trop longue, un seul objet par personne sera examiné, en cas d'affluence.

Matériels ou objets non acceptés

Gros appareils électroménagers.

Véhicules à moteurs.

Vélos (diriger les visiteurs vers l'atelier BICLOUNE).

Meubles en bois à modifier (diriger les visiteurs vers l'atelier BOIS).